



## Commission économique pour l'Europe

### Conférence des statisticiens européens

Soixante-sixième réunion plénière  
Genève, 18-20 juin 2018

## Rapport de la soixante-sixième réunion plénière de la Conférence des statisticiens européens

### Table des matières

<b>I.</b>	<b>Introduction .....</b>	<b>3</b>
	A. Participation .....	3
	B. Ordre du jour et procédure .....	3
	C. Déclaration liminaire .....	3
<b>II.</b>	<b>Questions découlant de la quarante-neuvième session de la Commission de statistique de l'ONU .....</b>	<b>3</b>
<b>III.</b>	<b>Mesurer ce qui compte – élargir la statistique officielle .....</b>	<b>4</b>
	A. Introduction .....	4
	B. Séance 1 : Nouveaux sujets .....	4
	C. Séance 2 : Comment réagir rapidement .....	5
<b>IV.</b>	<b>Rapports, directives et recommandations élaborés sous les auspices de la Conférence.....</b>	<b>6</b>
	A. Indicateurs avancés, composites et d'opinion – rapport intérimaire .....	6
	B. Intégration des données pour mesurer les migrations .....	7
	C. Mesure de la mobilité internationale de la main-d'œuvre.....	7
	D. Utilisation de registres et de données administratives pour les recensements de la population et des logements .....	8
	E. Éléments communs de législation statistique.....	8
	F. Statistiques relatives à l'entrepreneuriat .....	8
	G. Échange et partage de données économiques .....	9
<b>V.</b>	<b>Collaboration en matière de données et statistiques géospatiales avec le Comité régional Europe de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale .....</b>	<b>10</b>
<b>VI.</b>	<b>Travaux du Groupe de haut niveau sur la modernisation de la statistique officielle.....</b>	<b>10</b>



<b>VII.</b>	<b>Faire passer le message : Réflexions stratégiques sur la modernisation de la communication statistique .....</b>	<b>11</b>
A.	Introduction .....	11
B.	Séance 1 : Communications stratégiques .....	11
C.	Séance 2 : Crises de communication – gestion du problème et de la réputation .....	12
<b>VIII.</b>	<b>Statistiques pour les objectifs de développement durable .....</b>	<b>14</b>
A.	Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Feuille de route sur les statistiques pour les objectifs de développement durable de la Conférence des statisticiens européens .	14
B.	Principes concernant le roulement des membres du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et du Groupe de haut niveau sur le partenariat, la coopération et le renforcement des capacités pour le Programme 2030, qui proviennent de la région de la CEE.....	15
<b>IX.</b>	<b>Stratégie pour le développement des capacités dans la région de la Commission économique pour l'Europe .....</b>	<b>16</b>
<b>X.</b>	<b>Choix des thèmes des séminaires à organiser au cours de la réunion plénière de 2019 de la Conférence des statisticiens européens.....</b>	<b>16</b>
A.	Séminaire 1 : Nouvelles sources de données – accessibilité et utilisation .....	16
B.	Séminaire 2 : Nouveau rôle des organismes nationaux de statistique en tant qu'organisme de statistiques et de données .....	16
<b>XI.</b>	<b>Programme de travail du sous-programme statistique de la Commission économique pour l'Europe .....</b>	<b>17</b>
A.	Rapports sur les travaux de la Conférence des statisticiens européens, de son Bureau et de ses équipes de spécialistes.....	17
B.	Travaux du Groupe d'experts de la comptabilité nationale .....	17
C.	Documents concernant la planification du sous-programme statistique de la Commission économique pour l'Europe .....	17
<b>XII.</b>	<b>Résultats des examens approfondis réalisés par le Bureau de la Conférence des statisticiens européens en octobre 2017 et février 2018 .....</b>	<b>18</b>
<b>XIII.</b>	<b>Questions diverses .....</b>	<b>18</b>

## I. Introduction

### A. Participation

1. La Conférence des statisticiens européens (la Conférence) a tenu sa soixante-sixième réunion plénière à Genève du 18 au 20 juin 2018. Des représentants des pays suivants y ont participé : Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Canada, Colombie, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Mexique, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tadjikistan, Turquie et Ukraine.

2. Ont assisté à la Conférence des représentants de l'Association européenne de libre-échange (AELE), de la Banque centrale européenne (BCE), du Comité inter-États de statistique de la Communauté d'États indépendants (CIS-STAT), de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), de la Commission économique eurasiennne, de la Commission européenne (Eurostat), de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), de la Division de statistique de l'ONU, de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et de l'Organisation internationale du Travail (OIT).

3. Le Centre de recherche économique et sociale et de formation de Maastricht pour l'innovation et la technologie (UNU-MERIT) était également représenté.

### B. Ordre du jour et procédure

4. L'ordre du jour provisoire (ECE/CES/94) a été adopté.

### C. Déclaration liminaire

5. M<sup>me</sup> M. Bruun, Présidente de la Conférence, a présidé la réunion plénière. Elle a ouvert la réunion et souhaité la bienvenue aux participants.

## II. Questions découlant de la quarante-neuvième session de la Commission de statistique de l'ONU

*Documentation :* ECE/CES/2018/1.

6. La Conférence a réaffirmé les décisions prises à la quarante-neuvième session de la Commission de statistique l'ONU qui avaient des incidences sur ses travaux, comme indiqué dans le document ECE/CES/2018/1, y compris les travaux sur les statistiques relatives aux objectifs de développement durable, les statistiques sur les migrations et les réfugiés, la comptabilité nationale, la comptabilité environnementale et économique, les statistiques relatives aux changements climatiques ainsi que les phénomènes extrêmes et les catastrophes.

### III. Mesurer ce qui compte – élargir la statistique officielle

#### A. Introduction

7. La Pologne a organisé le séminaire en collaboration avec Israël, la Nouvelle-Zélande et la Slovaquie. M. D. Rozkrut (Pologne) a ouvert et présidé le séminaire. Il a fait observer que l'on s'intéressait de plus en plus à la mesure de caractéristiques nouvelles posant problème, et à l'élargissement de la portée des statistiques officielles pour faire en sorte qu'elles soient pertinentes aujourd'hui et le restent à l'avenir.

8. M. A. Arundel, de l'Université des Nations Unies (Maastricht), a fait un exposé liminaire. Il a mis en relief les difficultés que devaient surmonter les organismes nationaux de statistique du point de vue de l'utilisateur de données et souligné qu'il importait d'élargir les statistiques officielles pour prendre en compte des questions nouvelles et d'étoffer ces statistiques afin de donner plus de détails aux utilisateurs. Il a insisté sur l'importance des « mégadonnées », mentionnant à titre d'exemple les statistiques sur l'innovation.

#### B. Séance 1 : Nouveaux sujets

*Documentation :* ECE/CES/2018/31, 33.

9. M. Y. Finkel (Israël) a présidé la séance. Celle-ci s'appuyait sur des documents établis par la France et la Slovaquie, ainsi que sur une contribution d'Israël. M. Finkel a relevé cinq questions relatives à l'élargissement des statistiques officielles : i) les nouveaux sujets et domaines ; ii) l'utilisation optimale des données administratives ; iii) la nécessité de disposer de méthodes et de technologies statistiques de pointe lors de l'utilisation de sources de données multiples ; iv) les moyens de concilier l'accroissement de la protection de la vie privée et la nécessité de disposer de données plus détaillées ; et v) les questions administratives et juridiques liées au rôle des organismes nationaux de statistique en tant que coordinateurs d'un système statistique national, et la possibilité de partenariats public-privé pour l'utilisation des mégadonnées.

10. M. K. Pesendorfer (Autriche) a fait un exposé liminaire. Il a souligné le vif intérêt que suscitait de plus en plus la statistique officielle et mis l'accent sur l'évolution du rôle des organismes nationaux de statistique au service d'un plus large éventail de parties prenantes. D'où la nécessité d'échanges plus dynamiques avec les groupes d'utilisateurs, de la création de nouveaux partenariats, et de l'adoption d'une approche plus souple de la mise au point de produits de manière à permettre aux organismes de statistique de devenir des entreprises spécialisées en science des données.

11. Les points ci-après ont été abordés au cours du débat :

a) De bonnes relations avec les parties prenantes sont indispensables pour recenser de nouveaux sujets. Il est difficile de prévoir les nouveaux besoins en matière de données. Il peut être utile de suivre de près l'évolution des milieux décisionnels, du monde des affaires et de la société civile ;

b) Les partenariats sont importants pour développer de nouvelles capacités. Les organismes de statistique devraient mieux mettre en valeur ce qu'ils peuvent offrir aux partenaires potentiels et faire preuve d'initiative dans leurs domaines de compétence en se fondant sur leur vaste expérience, sur des principes stricts et sur des critères de qualité ;

c) Assurer la pertinence des données est indispensable à la survie des organismes nationaux de statistique. La nécessité d'une plus grande souplesse devrait être prise en compte dans les structures organisationnelles et de nouvelles capacités devraient être élaborées ;

d) L'amélioration de l'accès aux données, en particulier au niveau infranational, est essentielle pour répondre aux nouveaux besoins ;

e) Le géocodage facilite grandement l'intégration de données provenant de différentes sources pour produire de nouveaux résultats ;

f) Des travaux sur de nouveaux sujets peuvent souvent tirer parti de directives internationales. L'élaboration de directives prend du temps, d'où la nécessité d'un mécanisme permettant de définir les futures priorités.

## C. Séance 2 : Comment réagir rapidement

*Documentation :* ECE/CES/2018/20, 21, 28, 32, 37.

12. M<sup>me</sup> L. MacPherson (Nouvelle-Zélande) a présidé la séance. Celle-ci s'appuyait sur des documents établis par les États-Unis, l'Italie, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, et Eurostat.

13. M. J. Pullinger (Royaume-Uni) a fait un exposé liminaire. Il a souligné la nécessité d'établir des statistiques officielles pour aider les gens à prendre de meilleures décisions et pour passer d'un organisme de production à un organisme de services. Il a décrit les cinq éléments clefs de la stratégie de l'Office for National Statistics du Royaume-Uni, à savoir être utile aux décideurs et être professionnel, innovant, efficace et compétent. Il a souligné l'importance d'une direction éclairée et du principe de responsabilité dans l'ensemble de l'organisme.

14. La Slovaquie a présenté les résultats d'une enquête menée auprès des participants à la Conférence sur les nouveaux sujets suscitant le plus d'intérêt. Les statistiques concernant les objectifs de développement durable (ODD), les tendances démographiques, l'exclusion sociale et les stratégies d'innovation ont été les principaux points mentionnés dans les réponses à l'enquête, les décideurs et les chercheurs ayant été considérés comme les principaux destinataires des nouvelles statistiques dans ces domaines.

15. Les participants ont examiné les questions soulevées en petits groupes. Les principaux points et questions ont été affichés sur un site Slido à l'intention de la Conférence et ils ont été mis à profit pour éclairer une discussion de groupe ; d'autres questions ont été ajoutées puis adoptées ou rejetées par les représentants. Les points ci-après ont été examinés :

a) Il est important de promouvoir l'image de marque de la statistique officielle, et de mettre en évidence les bons résultats qu'elle permet d'obtenir ;

b) La culture institutionnelle devrait évoluer pour favoriser l'expérimentation et l'innovation ;

c) Le label « statistiques expérimentales » peut être utile lors de l'élaboration de nouveaux produits ;

d) Les partenariats sont très utiles, en particulier lorsqu'ils sont axés sur la résolution de problèmes communs ;

e) Les organisations internationales peuvent jouer un rôle utile en facilitant les partenariats entre les organismes de statistique et les entreprises multinationales ;

f) De nouvelles capacités sont nécessaires, en particulier dans les domaines de la science des données et de la connaissance des données. Ces capacités peuvent être obtenues moyennant le recrutement de personnel ou le perfectionnement du personnel sur place.

16. Dans ses remarques finales, le Président du Séminaire, M. Rozkrut, a mis l'accent sur les points suivants :

a) Les statisticiens en chef devraient assumer la responsabilité de la politique statistique, y compris en ce qui concerne les produits et services fournis par les organismes nationaux de statistique et les domaines visés par les statistiques officielles. Une direction éclairée est importante au sein de l'institution et dans le cadre de la coopération et de l'harmonisation internationales ;

b) Les statistiques officielles devraient être élargies pour mesurer ce qui compte et approfondies pour améliorer la façon dont la mesure est opérée, et elles devraient fournir plus de détails. Une culture de changement permanent est nécessaire. Dans le même temps, les organismes de statistique devraient être pragmatiques et produire des résultats.

## 1. Décision prise par la Conférence

17. La Conférence a pris acte des difficultés que rencontraient les organismes de statistique en raison de l'intérêt croissant que suscitait la mesure de domaines soit nouveaux pour la statistique officielle, soit difficiles à mesurer. À cet égard, il convenait de mentionner la nécessité d'un changement de culture pour accroître la souplesse du processus et pour resserrer les relations avec les parties prenantes afin de mieux anticiper leurs besoins. Des partenariats stratégiques, un encadrement efficace et le développement de nouvelles capacités parmi le personnel étaient essentiels pour lever ces difficultés.

18. La Conférence a examiné les mesures ci-après à envisager pour aller de l'avant :

a) Élaborer des directives électroniques interactives sur la mesure de ce qui compte, notamment :

- i. Les approches proposées à l'égard de nouveaux sujets émergents ;
- ii. Comment prévoir les thèmes qui seront importants ;
- iii. Comment recenser les besoins des parties prenantes et suivre l'évolution de ces besoins ;
- iv. Comment réagir rapidement et recenser et acquérir les données nécessaires pour de nouveaux sujets ou domaines ;
- v. Comment intégrer les nouvelles statistiques à la production régulière de statistiques ;

b) Examiner comment les travaux futurs sur ce sujet devraient être intégrés aux travaux connexes menés dans le cadre de la Conférence, notamment en ce qui concerne les partenariats stratégiques et la modernisation de la statistique officielle.

19. La Conférence a demandé au secrétariat et à son Bureau de donner suite aux questions abordées au cours du séminaire. Le Bureau examinera, à sa prochaine réunion, les moyens de mettre en œuvre les mesures de suivi proposées.

## IV. Rapports, directives et recommandations élaborés sous les auspices de la Conférence

### A. Indicateurs avancés, composites et d'opinion – rapport intérimaire

*Documentation :* ECE/CES/2018/7, 7/Add.1.

20. La Conférence a examiné les *Directives provisoires concernant l'établissement d'indicateurs avancés, composites et d'opinion*, élaborées par une équipe spéciale présidée par le Danemark. Avant la réunion plénière, le secrétariat a consulté tous les membres de la Conférence par voie électronique au sujet des Directives.

21. Les points ci-après ont été abordés au cours du débat :

a) Il existe un besoin croissant d'indicateurs avancés, composites et d'opinion permettant d'obtenir une image actualisée de l'économie, y compris d'indicateurs pouvant servir de signaux d'alerte précoce. Il est également de plus en plus nécessaire que les indicateurs sociaux ne se limitent pas au seul PIB pour mesurer les progrès accomplis ;

b) À l'avenir, il faudra peut-être davantage travailler à la communication de ces indicateurs.

## 1. Décision prise par la Conférence

22. La Conférence a exprimé son soutien au projet de *Directives concernant l'établissement d'indicateurs avancés, composites et d'opinion*. Elle a souligné l'importance et l'intérêt croissants attachés à ces indicateurs qui permettraient de fournir en temps voulu des informations sur le développement économique et social, et a noté que les Directives devraient traiter des questions liées à la comparabilité et à la désagrégation des indicateurs à

l'échelle internationale. Elle a approuvé le projet de calendrier et a demandé à l'Équipe spéciale de tenir compte des observations formulées lors de la consultation électronique (ECE/CES/2018/7/Add.1) et de la réunion plénière pour finaliser les Directives.

## **B. Intégration des données pour mesurer les migrations**

*Documentation :* ECE/CES/2018/2, 2/Add.1.

23. La Conférence a examiné le *Document d'orientation sur l'intégration des données pour mesurer les migrations*, élaboré par une équipe spéciale présidée par l'Espagne. Les points ci-après ont été abordés au cours du débat :

- a) Le Document d'orientation est un outil utile ; il reconnaît que les propositions formulées ne sont pas contraignantes et que les pratiques des pays varient sensiblement ;
- b) Des travaux supplémentaires sont encore nécessaires pour améliorer la disponibilité, la qualité et la comparabilité des statistiques des migrations.

### **1. Décision prise par la Conférence**

24. La Conférence a approuvé le *Document d'orientation sur l'intégration des données pour mesurer les migrations*, sous réserve des modifications présentées dans le document ECE/CES/2018/2/Add.1. Elle a souligné la nécessité de poursuivre les travaux sur les statistiques des migrations, et a demandé aux réunions de travail conjointes CEE/Eurostat de donner suite aux questions mentionnées dans le Document d'orientation et aux observations qu'elle avait formulées.

## **C. Mesure de la mobilité internationale de la main-d'œuvre**

*Documentation :* ECE/CES/2018/3, 3/Add.1.

25. La Conférence a examiné le rapport intitulé *Mesure de la mobilité internationale de la main-d'œuvre*, établi par une équipe spéciale présidée par Israël. Les points ci-après ont été abordés au cours du débat :

- a) Pour de nombreux pays, il sera difficile de réaliser les améliorations recommandées dans le rapport, en particulier en ce qui concerne la couverture de la migration clandestine. Dans la mise en œuvre des recommandations, il sera important de maintenir la distinction entre les réfugiés et les personnes qui se déplacent pour d'autres raisons ;
- b) L'échange de données entre les pays et l'utilisation des statistiques miroirs des pays de destination sont très importants pour améliorer les statistiques sur la mobilité de la main-d'œuvre.

### **1. Décision prise par la Conférence**

26. La Conférence a approuvé le rapport intitulé *Mesure de la mobilité internationale de la main-d'œuvre*, sous réserve des modifications présentées dans le document ECE/CES/2018/3/Add.1. Elle a mis l'accent sur l'importance et la complexité du sujet qui pourrait justifier des travaux complémentaires.

## **D. Utilisation de registres et de données administratives pour les recensements de la population et des logements**

*Documentation :* ECE/CES/2018/4/Rev.1, 4/Add.1.

27. La Conférence a examiné les *Directives concernant l'utilisation de registres et de données administratives pour les recensements de la population et des logements*, élaborées

par une équipe spéciale présidée par les Pays-Bas. Les points ci-après ont été abordés au cours du débat :

a) Pour les futurs recensements au-delà du cycle de 2020, il sera nécessaire de réfléchir au concept de « population à dénombrer » et à la définition de ce concept à la lumière des changements majeurs intervenus dans les sources de données et les méthodes appliquées. Le Groupe directeur de la CEE sur les recensements examinera la définition du terme population dans le cadre d'une analyse des futurs recensements prévus au-delà de 2020 ;

b) Des indications supplémentaires sont nécessaires pour mesurer la qualité des données provenant de registres et de sources administratives ; une nouvelle équipe spéciale de la CEE a été constituée pour travailler dans ce domaine.

#### 1. Décision prise par la Conférence

28. La Conférence a approuvé les *Directives concernant l'utilisation de registres et de données administratives pour les recensements de la population et des logements* (ECE/CES/2018/4/Rev.1) sous réserve des observations formulées et de la modification proposée par Allemagne.

### E. Éléments communs de législation statistique

*Documentation :* ECE/CES/2018/6, 6/Add.1.

29. La Conférence a examiné le *Document d'orientation concernant les éléments communs de législation statistique*, élaboré par une équipe de travail coprésidée par la Lettonie et le Royaume-Uni.

30. Lors de la consultation électronique sur le document d'orientation menée avant la réunion plénière, l'Australie avait suggéré de modifier le titre du document car sa portée allait bien au-delà des éléments communs de législation statistique. L'Équipe spéciale a proposé de modifier le titre du document comme suit : *Document d'orientation sur la modernisation de la législation statistique*.

#### 1. Décision prise par la Conférence

31. La Conférence a approuvé le *Document d'orientation concernant les éléments communs de législation statistique* élaboré par une équipe spéciale, sous réserve des modifications présentées dans le document ECE/CES/2018/6/Add.1. Elle s'est prononcée en faveur du nouveau titre proposé, à savoir *Document d'orientation sur la modernisation de la législation statistique*, qui rendait mieux compte de la nature du document.

32. La Conférence a approuvé les propositions concernant les travaux futurs, notamment l'examen du Document d'orientation au terme de cinq ans comme proposé par l'Équipe spéciale, et elle a demandé à son Bureau de décider des étapes suivantes.

### F. Statistiques relatives à l'entrepreneuriat

*Documentation :* ECE/CES/2018/5, 5/Add.1.

33. La Conférence a examiné les *Directives sur l'utilisation des registres statistiques des entreprises pour appuyer la production de statistiques sur la démographie des entreprises et l'entrepreneuriat*, élaborées par une équipe spéciale présidée par le Canada.

#### 1. Décision prise par la Conférence

34. La Conférence a approuvé les *Directives sur l'utilisation des registres statistiques des entreprises pour appuyer la production de statistiques sur la démographie des entreprises et l'entrepreneuriat*, sous réserve des modifications présentées dans le document ECE/CES/2018/5/Add.1.



35. La Conférence a invité le Groupe conjoint d'experts CEE/Eurostat/OCDE des registres des entreprises à traiter les thèmes proposés pour faire l'objet de futurs travaux dans le chapitre 7 des Directives.

## **G. Échange et partage de données économiques**

*Documentation :* ECE/CES/2018/8.

36. La Conférence a débattu de l'échange et du partage de données économiques sur la base d'un rapport intérimaire établi par une équipe spéciale (présidée par Finlande). Les points ci-après ont été abordés au cours du débat :

a) Il est extrêmement important de trouver des solutions pour permettre l'échange et le partage de données à des fins statistiques et faire en sorte que les statistiques économiques restent à jour et pertinentes ;

b) Une approche itérative par petites étapes a été appuyée. Dans le même temps, les mesures correspondantes devraient être prises rapidement. L'échange de données entre les pays au niveau bilatéral ou dans le cadre de petits groupes constitue souvent une bonne initiative sur le plan pratique. Il n'est pas toujours nécessaire d'échanger d'énormes ensembles de microdonnées ; l'échange d'informations qualitatives peut également être utile. Un cadre juridique fiable est un préalable important pour l'échange de données ;

c) L'échange de données peut aussi être bénéfique pour les entreprises multinationales et offrir de bonnes possibilités de partenariat. Il peut réduire la charge de travail des répondants et les statistiques qui en découlent peuvent fournir aux multinationales des indications sur les marchés, les chaînes d'approvisionnement, etc. Il est très important de communiquer des informations aux entreprises à ce sujet ;

d) En offrant une plateforme pour ces travaux les organisations internationales jouent un rôle indispensable.

### **1. Décision prise par la Conférence**

37. La Conférence s'est félicitée du rapport intérimaire de l'Équipe spéciale sur l'échange et le partage de données économiques et a exprimé son soutien aux travaux dans ce domaine.

38. La Conférence a appuyé la proposition visant à créer un réseau international d'experts sur les groupes d'entreprises multinationales et a reconnu la nécessité d'organiser périodiquement un forum international sur le modèle du Groupe d'experts conjoint CEE/Eurostat/OCDE de la comptabilité nationale. Ces réunions devraient régulièrement examiner les questions liées aux données des groupes d'entreprises multinationaux et à l'échange de données économiques à des fins statistiques.

39. La Conférence a recommandé que les travaux se poursuivent par petites étapes, en accordant une attention particulière aux questions liées à la confidentialité, à la communication et à la législation à l'appui de l'échange de données à des fins statistiques. La première étape devrait consister à examiner les possibilités d'échange de données à des fins statistiques dans le cadre de la législation statistique en vigueur.

40. La Conférence a demandé à l'Équipe spéciale de tenir compte des observations et des contributions de sa réunion plénière de 2018 dans la suite des travaux.

## **V. Collaboration en matière de données et statistiques géospatiales avec le Comité régional Europe de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale**

*Documentation :* ECE/CES/2018/13.

41. La Conférence a examiné une proposition sur le renforcement de la collaboration entre la CEE et le Comité régional Europe de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de

l'information géospatiale à l'échelle mondiale. Les points ci-après ont été abordés au cours du débat :

a) Le renforcement de la collaboration est nécessaire car le monde de la statistique officielle et celui des données géospatiales convergent. Une collaboration plus étroite est déjà en place dans d'autres régions, par exemple dans la région de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) ;

b) La dimension géospatiale devrait être plus présente dans les travaux de la CEE sur la modernisation de la statistique officielle, y compris le Modèle générique du processus de production statistique ;

c) Les liens entre les informations statistiques et géospatiales sont particulièrement pertinents pour les travaux sur les recensements de la population et des logements, ainsi que sur les statistiques de l'utilisation des terres ;

d) L'intégration des données statistiques et géospatiales sera davantage mise en évidence lors la Conférence de 2018 du Forum européen de géographie et de statistique, que la Finlande accueillera en octobre.

## A. Décision prise par la Conférence

42. La Conférence a approuvé la proposition, présentée dans le document ECE/CES/2018/13, tendant à resserrer la collaboration entre la CEE et le Comité régional Europe de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale.

43. La Conférence a décidé de tenir en 2020 une réunion conjointe d'une journée ou d'une demi-journée avec le Comité régional Europe de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale. La CEE accueillera également en 2020 la réunion plénière du Comité régional Europe de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, qui se tiendra juste après la Conférence.

## VI. Travaux du Groupe de haut niveau sur la modernisation de la statistique officielle

*Documentation :* ECE/CES/2018/12, 12/Add.1.

44. M. A. Arora (Canada), Président du Groupe de haut niveau sur la modernisation de la statistique officielle, a présenté le rapport annuel du Groupe, qui mentionnait notamment les principales réalisations et priorités de cet organe pour 2018. M. Arora a indiqué qu'il partageait la nouvelle vision et la nouvelle stratégie du Groupe.

45. Les points suivants ont été abordés au cours du débat :

a) Les modèles du Groupe de haut niveau sur la modernisation de la statistique officielle sont utilisés dans de nombreux organismes de statistique. En particulier, le Modèle générique du processus de production statistique s'est révélé utile pour restructurer les organismes et faciliter l'échange de bonnes pratiques ;

b) Le Groupe de haut niveau sur la modernisation de la statistique officielle illustre les avantages de la collaboration internationale. Les pays qui participaient aux activités du Groupe ont fait remarquer que tout organisme, quelle que soit sa taille, pouvait contribuer aux travaux de modernisation et en bénéficier, et ils ont encouragé d'autres pays à se joindre à la communauté ;

c) La nouvelle vision et la nouvelle stratégie du Groupe de haut niveau sur la modernisation de la statistique officielle cernent bien la nature des problèmes auxquels les organismes de statistique doivent faire face et proposent une feuille de route pour surmonter ces problèmes.

## A. Décision prise par la Conférence

46. La Conférence a approuvé le rapport annuel du Groupe de haut niveau sur la modernisation de la statistique officielle, y compris les résultats des activités menées en 2017 et les projets pour le reste de 2018 (ECE/CES/2018/12).

47. La Conférence a énergiquement appuyé la poursuite des travaux sur la modernisation de la statistique officielle. Les organismes nationaux et internationaux de statistique ont été invités à apporter leur appui au programme de travail du Groupe de haut niveau sur la modernisation de la statistique officielle et à devenir partenaires de la Communauté pour la modernisation des statistiques.

48. La Conférence a approuvé la nouvelle vision adoptée par le Groupe (ECE/CES/2018/12/Add.1) pour répondre aux besoins des organismes nationaux de statistique en temps voulu et avec efficacité.

## VII. Faire passer le message : Réflexions stratégiques sur la modernisation de la communication statistique

### A. Introduction

49. L'Albanie a organisé le séminaire en collaboration avec le Mexique, le Monténégro, les Pays-Bas et la CEE. M<sup>me</sup> D. Ibrahimaj (Albanie) a ouvert et présidé le séminaire. Elle a insisté sur la nécessité de moderniser la communication statistique, y compris l'image de la statistique officielle et de ses produits et services. Elle a souligné qu'il fallait mener une réflexion stratégique afin de ne pas être pris au dépourvu face aux différentes possibilités d'innovation.

### B. Séance 1 : Communications stratégiques

*Documentation :* ECE/CES/2018/24, 25, 27, 29, 30.

50. M. J. Santaella (Mexique) et M<sup>me</sup> J. Markovic (Monténégro) ont présidé la séance. Celle-ci s'appuyait sur des documents établis par la Belgique, la Croatie, la Norvège, Eurostat et l'OCDE.

51. La séance a commencé par trois questions interactives auxquelles les participants ont pu répondre sur-le-champ. Les réponses ont montré que plus de 70 % des répondants avaient une stratégie de communication clairement définie et documentée, et 60 % étaient d'avis qu'un organisme statistique devait donner de lui une image à la fois attrayante et sérieuse. En outre, la plupart des répondants ont estimé que le personnel en dehors des services de communication et de diffusion devrait bénéficier d'une formation en communication.

52. M. M. Ackermans (Pays-Bas) a fait un exposé liminaire et présenté des exemples et des pratiques optimales tirés d'activités de communication récemment menées avec succès aux Pays-Bas.

53. Les points ci-après ont été abordés au cours du débat :

a) La communication est l'un des défis stratégiques les plus importants pour les organismes de statistique. Il ne s'agit pas simplement d'adresser un message aux utilisateurs. La stratégie de communication doit être alignée sur la stratégie générale de l'institution et s'inscrire dans le cadre de la modernisation de l'organisme de statistique. À cette fin, la communication interne est très importante ;

b) Un changement radical est en cours : il faut en effet considérer la communication dès le stade de la conception des nouvelles initiatives et des nouveaux produits, et pas seulement comme la dernière étape du processus de production ;

c) La communication statistique devrait se concentrer davantage sur des sujets pertinents pour la vie quotidienne des populations (tels que la famille, la santé, la sécurité),

se faire dans leur langue et utiliser des images, des messages clairs et des narrations explicatives. Il est difficile de faire en sorte que les statistiques officielles s'inscrivent dans le processus décisionnel tant au niveau des pouvoirs publics qu'au niveau des particuliers ;

d) Les jeunes et les enfants, qui sont les futurs décideurs, représentent un groupe cible important pour la communication statistique. Il serait utile de coopérer à l'échelle internationale pour élaborer des méthodes permettant d'atteindre les jeunes, notamment pour mettre au point des matériels pédagogiques sur les statistiques officielles ;

e) Il importe de prendre en compte également les non-utilisateurs et de déterminer pourquoi ils peuvent être sceptiques à l'égard des statistiques. Cela pourrait aider à contrer la tendance à faire appel aux sentiments et aux convictions personnelles plutôt qu'aux faits dans le cadre du débat public ;

f) Des indicateurs sont nécessaires pour mesurer le succès de la communication statistique. Le succès d'une stratégie de communication peut se mesurer lorsque les citoyens corrigent les fausses nouvelles en utilisant des statistiques officielles ;

g) La stratégie de communication doit être prise en compte dans le recrutement. De nombreux organismes de statistique embauchent désormais des professionnels de la communication.

### C. Séance 2 : Crises de communication – gestion du problème et de la réputation

*Documentation :* ECE/CES/2018/23, 26, 34, 35, 36.

54. M. M. Ackermans (Pays-Bas) a présidé la séance. Celle-ci s'appuyait sur des documents établis par l'Allemagne, l'Australie, les États-Unis, la Suède et le Groupe de haut niveau sur la modernisation de la statistique officielle.

55. La séance a commencé par des questions interactives. Les réponses ont montré qu'un nombre égal de répondants agissaient de manière réactive et anticipative en cas de crise de communication. Un communiqué de presse aux médias était considéré comme la réaction la plus courante et la plus efficace à l'utilisation abusive de données, suivi par une conférence de presse et une déclaration par l'intermédiaire de canaux détenus par l'organisme.

56. M. D. Kalisch (Australie) a fait un exposé liminaire fondé sur l'expérience du Bureau australien de statistique acquise dans le cadre du recensement de la population de 2016 et de l'enquête menée en 2017 par voie postale sur la législation australienne relative au mariage. La plateforme en ligne pour le recensement de 2016 s'était heurtée à des difficultés techniques qui avaient donné lieu à une mauvaise couverture médiatique. Tirant les leçons de cette expérience, le Bureau australien de statistique a utilisé avec succès les moyens de communication pour mener une enquête nationale sur le sujet sensible du mariage entre personnes de même sexe, dont les résultats ont été accueillis avec confiance par la collectivité et le Parlement australien.

57. Les points ci-après ont été abordés au cours du débat :

a) La réputation se construit au fil du temps et chaque jour. L'organisme ne pourra vraiment inspirer confiance pendant une crise que s'il s'est déjà forgé une solide réputation ;

b) Il importe de disposer d'une plateforme de dialogue efficace avec les parties prenantes. Si celles-ci se sentent impliqués, elles encourageront et soutiendront l'organisme de statistique en cas de besoin ;

c) Lorsqu'ils publient des données susceptibles de susciter une forte réaction parmi les utilisateurs, les organismes nationaux de statistique devraient examiner attentivement les communications et ne pas surestimer les connaissances des experts et des utilisateurs. Les organismes de statistique sont bien placés pour jouer un rôle de chef de file et partager leurs connaissances sur les données avec les utilisateurs ;

d) Plusieurs pays disposent d'un groupe de communication de crise. Un plan de gestion de crise devrait être établi à l'avance, afin qu'il soit possible de le mettre en œuvre rapidement et efficacement en cas de crise.

58. Dans ses remarques finales à l'issue du séminaire, M<sup>me</sup> Ibrahimaj a indiqué ce qui suit :

a) La stratégie de communication devrait être intégrée dans chacun des processus de l'organisme de statistique. La modernisation des communications est liée à la modernisation de l'ensemble de l'organisme de statistique ;

b) Les organismes nationaux de statistique devraient définir leur rôle dans la société : diffuseurs de données, éducateurs et source d'idées et de connaissances en données. La statistique officielle devrait s'inscrire dans une démarche courageuse et anticipative s'agissant de la communication des connaissances et des données qui y sont associées, cibler les utilisateurs là où ils se trouvent et présenter ses produits et services de manière à ce qu'ils soient compréhensibles par tous les utilisateurs ;

c) Nouer des partenariats contribuera à renforcer la confiance. Il est important d'atteindre les non-utilisateurs et de se doter d'une stratégie à long terme pour améliorer la culture statistique. Il serait utile d'élaborer des lignes directrices sur l'image de marque et de rassembler les meilleures pratiques pour améliorer la culture statistique ;

d) Des indicateurs de résultat sont nécessaires pour mesurer le succès des stratégies de communication ;

e) Les organismes nationaux de statistique devraient adopter une démarche anticipative et être prêts à assurer la gestion des crises et ils devraient agir rapidement, dans la transparence. Il est important d'établir une distinction claire entre les problèmes et les crises pour comprendre s'il faut réagir et où, et d'examiner attentivement le processus de communication pour éviter l'effet ricochet.

## 1. Décision prise par la Conférence

59. La Conférence a insisté sur l'importance d'une communication efficace pour maintenir la pertinence de la statistique officielle et optimiser son intérêt pour la société. La communication fait partie intégrante du plan stratégique d'un organisme de statistique.

60. La Conférence a examiné les mesures ci-après qui pourraient être adoptées pour aller de l'avant :

a) Élaborer un modèle de maturité pour la communication et une feuille de route pour les organismes de statistique ;

b) Définir l'ensemble des compétences en communication dont tout le personnel d'un organisme de statistique a besoin ;

c) Élaborer des directives sur le positionnement et la compréhension du rôle et de l'intérêt des organismes de statistique ;

d) Échanger les meilleures pratiques pour développer la culture statistique (par exemple parmi les jeunes) ;

e) Intégrer les travaux de gestion des risques, de la communication et des crises pour aider à établir des organismes de statistique plus résilients.

61. La Conférence a demandé au secrétariat et à son Bureau de donner suite aux questions abordées au cours du séminaire. Le Bureau examinera, à sa prochaine réunion, les moyens de mettre en œuvre les mesures de suivi proposées.

## VIII. Statistiques pour les objectifs de développement durable

### A. Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Feuille de route sur les statistiques pour les objectifs de développement durable de la Conférence des statisticiens européens

*Documentation :* ECE/CES/2018/39, 40.

62. M<sup>me</sup> R. Bielak (Pologne), Coprésidente du Groupe directeur sur les statistiques pour les ODD, a informé la Conférence des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la *Feuille de route sur les statistiques pour les objectifs de développement durable de la Conférence des statisticiens européens*, depuis son approbation par la Conférence en juin 2017. La CEE a présenté une note décrivant la configuration et la structure de gouvernance des organismes dépositaires chargés des indicateurs relatifs aux ODD, qui avait été établie par le secrétariat pour éclairer les travaux de la Conférence sur les statistiques concernant les ODD. Les points ci-après ont été abordés au cours du débat :

a) La Feuille de route est un outil efficace que les pays peuvent adapter à leur situation nationale. Les pays ont fait des progrès très sensibles dans sa mise en œuvre ;

b) Il importe de comprendre comment les données sont transférées entre les pays et les organismes dépositaires, s'agissant notamment des flux de données qui sont déjà bien établis. Un débat au niveau mondial est nécessaire pour trouver des moyens d'organiser la production de données sur les ODD de manière efficace et transparente, en tenant compte des besoins tant des pays que des organisations internationales, et en veillant à ce que les données soient de grande qualité.

#### 1. Décision prise par la Conférence

63. La Conférence a salué les progrès remarquables accomplis dans la mise en œuvre de la *Feuille de route sur les statistiques pour les ODD* qu'elle avait approuvée. Les travaux devraient se poursuivre sous la conduite du Groupe directeur de la Conférence, y compris les quatre sous-groupes de ce dernier qui mettent au point des outils pratiques pour appuyer la mise en œuvre de la Feuille de route en ce qui concerne les plateformes nationales de notification, les flux de données, la capacité statistique et la communication de statistiques pour les ODD. La Conférence a noté que ces apports avaient également contribué aux travaux menés à l'échelle mondiale. Les pays souhaitant être associés aux sous-groupes ont été invités à contacter le secrétariat de la CEE. La Conférence a appuyé la proposition tendant à élaborer une deuxième version de la Feuille de route, a recommandé de la maintenir en ligne en tant que document évolutif, et a demandé au Groupe directeur d'établir un plan et un calendrier pour son élaboration.

64. La Conférence a pris note du document ECE/CES/2018/39 décrivant brièvement la structure globale de gouvernance et le cadre institutionnel des organismes dépositaires qui étaient chargés d'établir des indicateurs mondiaux sur les ODD. Elle a fait état de la complexité de la coordination des activités entre les différentes structures organisationnelles au sein du système des Nations Unies et avec d'autres organismes, ce qui pouvait créer des difficultés dans la mise en place d'un système transparent et efficace de production de statistiques mondiales sur les ODD. Elle s'est félicitée du travail accompli dans ce domaine par les pays et les organismes concernés, notamment par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et le Comité de coordination des activités statistiques, en vue d'élaborer des directives d'application sur les flux de données (qui devraient être présentées à la session de la Commission de statistique de l'ONU en mars 2019).

**B. Principes concernant le roulement des membres du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et du Groupe de haut niveau sur le partenariat, la coopération et le renforcement des capacités pour le Programme 2030, qui proviennent de la région de la CEE**

*Documentation :* ECE/CES/2018/9.

65. M<sup>me</sup> M. Bruun (Finlande), Présidente de la Conférence des statisticiens européens, a présenté le projet de Principes concernant le roulement des membres du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et du Groupe de haut niveau sur le partenariat, la coopération et le renforcement des capacités pour le Programme 2030, qui proviennent de la région de la CEE. Une version antérieure de ce document avait été examinée à la réunion du Bureau de la Conférence en février 2018.

66. Les points ci-après ont été abordés au cours du débat :

a) Les grands principes du roulement sont la transparence, l'ouverture, les compétences techniques et la continuité des travaux. Il importe de faire en sorte que les membres des groupes soient activement impliqués et restent motivés. Les travaux des groupes ne devraient pas pâtir du roulement de leurs membres. La poursuite des activités est particulièrement importante pour le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux ODD eu égard à la révision des indicateurs prévue en 2020 ;

b) Une approche souple et pragmatique du roulement est nécessaire, étant entendu qu'il faut maintenir un équilibre adéquat entre la poursuite des activités et l'adhésion de nouveaux pays. Il peut être utile d'échelonner le processus de roulement dans le temps (par exemple en décalant les mandats), de sorte que tous les roulements n'aient pas lieu au même moment. Le processus de roulement doit être préparé à l'avance pour assurer le transfert des connaissances ;

c) Il importe de veiller à l'équilibre géographique et à la représentation équitable de toutes les régions. Les principes concernant le roulement devraient être harmonisés dans toutes les régions de l'ONU, d'autant qu'il y a chevauchement de certains membres entre les commissions régionales. En outre, il convient de rappeler que chaque région est différente.

**1. Décision prise par la Conférence**

67. La Conférence a examiné les Principes concernant le roulement des membres du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et du Groupe de haut niveau sur le partenariat, la coopération et le renforcement des capacités pour le Programme 2030, qui proviennent de la région de la CEE (ECE/CES/2018/9). La Conférence est convenue que certains principes transparents de roulement étaient nécessaires. Elle a souligné qu'il importait d'établir un équilibre adéquat entre la poursuite des activités et la possibilité d'associer de nouveaux pays. Plusieurs solutions possibles ont été proposées, telles que l'échelonnement des mandats des membres des groupes afin que les changements aient lieu à des moments différents, l'établissement d'un mécanisme de transfert progressif des connaissances entre les membres sortants et entrants, etc. Les tâches des deux groupes étaient différentes et les principes de roulement pouvaient également différer. Il a été souligné que les membres des groupes devraient communiquer et mener des consultations avec d'autres pays de leur sous-région. Compte des observations formulées lors du débat, le secrétariat mettra à jour le document qui sera examinée à la réunion d'octobre 2018 du Bureau de la Conférence.

## **IX. Stratégie pour le développement des capacités dans la région de la Commission économique pour l'Europe**

*Documentation :* ECE/CES/2018/10, 10/Add.1, 10/Rev.1.

68. M. S. Vale (CEE) a présenté la stratégie pour le développement des capacités dans la région de la CEE. La Conférence a noté que la mise en œuvre de la stratégie était liée à d'autres activités de développement des capacités dans la région, comme celles de PARIS21 et de l'équipe spéciale de la CEE sur le développement des capacités en matière de statistiques relatives aux ODD. La Suisse a fait part d'une réunion sur le rôle des organismes nationaux de statistique dans le renforcement des capacités, prévue lors du prochain Forum mondial sur les données.

### **1. Décision prise par la Conférence**

69. La Conférence a approuvé la stratégie pour le développement des capacités statistiques de la CEE (ECE/CES/2018/10/Rev.1). Les résultats de la consultation électronique concernant les priorités en matière de développement des capacités dans les pays seront pris en compte dans la planification des futures activités de développement des capacités de la CEE. La Conférence a également noté que le développement des capacités dans le domaine des statistiques économiques, sociales, démographiques et environnementales, ainsi que les activités et projets déjà entrepris devraient se poursuivre.

## **X. Choix des thèmes des séminaires à organiser au cours de la réunion plénière de 2019 de la Conférence des statisticiens européens**

*Documentation :* ECE/CES/2018/19, 19/Add.1.

70. La Conférence a choisi les thèmes ci-après pour les séminaires prévus lors de sa réunion plénière de 2019 :

### **A. Séminaire 1 : Nouvelles sources de données – accessibilité et utilisation**

*Organisateurs du séminaire :* États-Unis et Suisse, en collaboration avec la Division de statistique de l'ONU, Eurostat et l'OCDE.

*Documents proposés par les pays suivants :* Allemagne, Corée du Sud, Fédération de Russie, Géorgie, Hongrie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Serbie, Slovénie, Suède et Suisse, et par la CNUCED.

### **B. Séminaire 2 : Nouveau rôle des organismes nationaux de statistique en tant qu'organisme de statistiques et de données**

*Organisateurs du séminaire :* Canada, Nouvelle-Zélande et Royaume-Uni, en collaboration avec la Division de statistique de l'ONU.

*Documents proposés par les pays suivants :* Albanie, Estonie, Finlande (à confirmer), Italie, Pays-Bas, Pologne, Roumanie et Serbie.

71. Le Bureau de la Conférence fera le point sur l'organisation des séminaires à sa réunion d'octobre 2018.



## **XI. Programme de travail du sous-programme statistique de la Commission économique pour l'Europe**

### **A. Rapports sur les travaux de la Conférence des statisticiens européens, de son Bureau et de ses équipes de spécialistes**

*Documentation :* ECE/CES/2018/14 et additifs.

72. La Conférence s'est félicitée du travail accompli par la Division de statistique de la CEE dans la mise en œuvre du Programme statistique pour 2017.

#### **1. Décision prise par la Conférence**

73. La Conférence a confirmé les décisions du Bureau telles qu'indiquées dans les rapports de leurs réunions et approuvé le rapport sur la mise en œuvre du Programme statistique pour 2017 de la CEE (ECE/CES/2018/14 et additifs).

### **B. Travaux du Groupe d'experts de la comptabilité nationale**

*Documentation :* ECE/CES/2018/11.

74. La Conférence a examiné le mandat du Groupe d'experts de la comptabilité nationale faisant passer ce dernier du statut de groupe spécial à celui d'organe permanent de la Conférence. Le Groupe d'experts de la comptabilité nationale de la Conférence des statisticiens européens joue un rôle important dans la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale dans la région et facilite depuis longtemps l'échange de pratiques optimales entre les pays membres de la Conférence et au-delà. Le Bureau de la Conférence a approuvé le mandat du Groupe d'experts de la comptabilité nationale à sa réunion de février 2018.

#### **1. Décision prise par la Conférence**

75. Compte tenu de l'importance des sujets examinés par le Groupe d'experts de la comptabilité nationale, qui a été créé conjointement par la CEE, Eurostat et l'OCDE, et pour assurer la continuité des travaux, la Conférence a approuvé une modification de sa structure intergouvernementale, par laquelle le Groupe d'experts – qui a le statut de groupe spécial – deviendra un organe permanent de la Conférence, sans que cela n'ait d'incidence sur les ressources. La Conférence a adopté le mandat du Groupe d'experts de la comptabilité nationale et a recommandé que ce mandat soit présenté au Comité exécutif de la CEE pour approbation.

### **C. Documents concernant la planification du sous-programme statistique de la Commission économique pour l'Europe**

*Documentation :* ECE/CES/2018/15.

76. La Conférence a examiné le Programme statistique de la CEE pour 2018, qui avait été approuvé par son Bureau à sa réunion d'octobre 2017.

#### **1. Décision prise par la Conférence**

77. La Conférence a adopté le Programme statistique de la CEE pour 2018 (ECE/CES/2018/15), y compris la liste des réunions prévues.

78. La Conférence a souligné combien il importait de traduire dans les trois langues de travail de la CEE (anglais, français et russe) les principaux documents de sa réunion plénière et de ses réunions en 2018-2019 dans les domaines suivants :

- a) Statistiques environnementales, multisectorielles et géospatiales ;

- b) Statistiques démographiques et sociales (statistiques différenciées par sexe, recensements de la population et des logements) ;
- c) Statistiques économiques (comptabilité nationale, production mondiale, registres des entreprises, prix à la consommation et qualité de l'emploi) ;
- d) Modernisation de la statistique (gestion et formation des ressources humaines) ;
- e) Statistiques pour les objectifs de développement durable.

79. Les principaux documents sont notamment l'ordre du jour provisoire, le rapport et un document principal pour chaque subdivision d'un point inscrit à l'ordre du jour. Pour la réunion plénière de la Conférence, parmi les principaux documents figurent aussi six documents pour chaque sous-session.

## **XII. Résultats des examens approfondis réalisés par le Bureau de la Conférence des statisticiens européens en octobre 2017 et février 2018**

*Documentation :* ECE/CES/2018/16, 17, 18.

80. La réunion plénière de la Conférence a été informée des résultats des récents examens approfondis réalisés par son Bureau en octobre 2017 et février 2018, qui portaient sur les thèmes suivants : i) Questions nouvelles dans la communication statistique ; ii) Lacunes des statistiques différenciées par sexe ; et iii) Mesure de l'exclusion sociale. La Conférence a souhaité que soient activement utilisés les documents relatifs aux examens approfondis, qui offraient une source d'information privilégiée sur les progrès réalisés dans certains domaines statistiques.

### **A. Décision prise par la Conférence**

81. La Conférence a approuvé les résultats des examens approfondis qui portaient sur les thèmes suivants : i) Questions nouvelles dans la communication statistique (sur la base d'un document de l'Irlande) ; ii) Lacunes des statistiques différenciées par sexe (sur la base d'un document du Mexique et du secrétariat) ; et iii) Mesure de l'exclusion sociale (sur la base d'un document du Canada et du Mexique), et a souscrit aux mesures de suivi prises par son Bureau. Elle a noté que tous les documents relatifs aux examens approfondis étaient consultables à l'adresse : [www.unece.org/stats/ces/reviews.html](http://www.unece.org/stats/ces/reviews.html).

## **XIII. Questions diverses**

82. La soixante-septième réunion plénière de la Conférence se tiendra du 26 au 28 (matin) juin 2019 à Paris, juste après la réunion du Comité des statistiques et de la politique statistique de l'OCDE (24-25 juin 2019).

---